

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE CONDITIONNEL
4666-4668, rue Chabot**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2026**, qui se tiendra, à **18 heures 30**, au **Restaurant Robin des Bois**, situé au 3933, avenue du Parc La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), sur la demande suivante :

- **Autoriser la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02)**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 16 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE CONDITIONNEL
4666-4668, rue Chabot**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public relatif à la demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'immeuble situé au 4666-4668, rue Chabot a été publié le 16 juin 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 16 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko